

CENTRES SCOLAIRES ET COMMUNAUTAIRES

Nés durant les années soixante-dix dans le contexte de la promotion et de l'enseignement de la langue de la minorité officielle au Canada, les centres scolaires et communautaires (CSC) restent encore relativement inconnus aujourd'hui. Créés pour répondre au besoin d'intégrer l'enseignement de base en français aux activités culturelles et communautaires francophones, ils sont intimement liés à la survie de la francophonie.

Contrairement aux centres culturels et communautaires, les CSC comptent un volet scolaire, à savoir l'éducation de base. Alors que certains centres n'offrent des cours que de la maternelle à la neuvième année, d'autres en offrent jusqu'à la fin du secondaire. Le volet communautaire des CSC est le prolongement de l'éducation en ce qui a trait à l'identité culturelle. Il importe que le choix pédagogique, ainsi que l'élaboration, la programmation et l'articulation de la philosophie éducative se fassent dans l'esprit de la conception interactive qui a présidé à la création des CSC.

Quant à la formule du centre scolaire et communautaire, elle consiste à valoriser la culture et à développer une pédagogie propice aux besoins des élèves francophones en milieu minoritaire.

La création d'un centre scolaire et communautaire a souvent un effet d'entraînement et elle n'est pas étrangère à l'apparition de nouvelles institutions semblables qui servent la minorité. Par exemple, on profite souvent de la construction d'une école pour y greffer un volet communautaire. Inversement, la création d'un centre communautaire ouvre la porte à l'annexion d'un volet scolaire.

Certains CSC dans l'est du pays semblent avoir eu pour effet de réduire le taux d'abandon scolaire. Tous les CSC ont vu croître leurs effectifs depuis leur création. Aussi, grâce, entre autres, aux sommes que le volet communautaire permet de recueillir, certains d'entre eux sont perçus comme des modèles de succès économique.

Les centres scolaires et communautaires bénéficient de contributions du gouvernement fédéral et des provinces. Les récentes ententes de financement favorisent une responsabilisation des communautés. L'avenir des CSC et les façons de diversifier leurs sources de financement feront l'objet de discussions lors d'une rencontre nationale des représentants des CSC en juin 1997.

À l'heure actuelle, on compte une vingtaine de centres scolaires et communautaires au Canada. Le premier, le CSC Sainte-Anne au Nouveau-Brunswick, a été inauguré en 1978. Plusieurs ont vu le jour dans les provinces de l'Atlantique. La tendance s'est ensuite répandue dans les provinces de l'Ouest puis dans le reste du pays. Ainsi la création d'un CSC à Kingston, en Ontario, est prévue pour 1997, et un autre centre verra peut-être le jour au Manitoba. Il faut souligner toutefois, que faute de ressources financières adéquates, certains CSC franchissent difficilement l'étape du projet, tandis que d'autres vivent depuis un certain temps.

Une campagne de sensibilisation s'impose pour faire connaître le potentiel de succès des centres scolaires et communautaires. Les CSC qui existent actuellement ne sont pas menacés de disparition mais selon certaines sources, la forme qu'ils prennent pourrait être passablement modifiée à l'avenir.

Pierrette Landry
Direction de la recherche parlementaire
Bibliothèque du Parlement